

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO  
Code du produit : 070172100

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : Liquide pour circuit de refroidissement automobile

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sotragal Mont Blanc - SMB  
20 rue de Bourgogne - CS 10165  
69800 SAINT-PRIEST - France  
T +33 (0) 4 72 28 13 00 - F +33 (0) 4 72 28 13 41  
[ContactFDS@smb-auto.com](mailto:ContactFDS@smb-auto.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0) 1 72 11 00 03

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse                               | Numéro d'urgence  | Commentaire  |
|----------|--|---------------------------------------|-------------------|--|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base<br>- Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245    | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France   | ORFILA   |                                       | +33 1 45 42 59 59 |  |
| Suisse   | Tox Info Suisse  | Freiestrasse 16<br>8032 Zürich        | 145               | (de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66  |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302  
STOT RE 2 H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Composants dangereux : éthylène glycol  
Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P260 - Ne pas respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale..

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom             | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-----------------|--|---------|---|
| éthylène glycol | (N° CAS) 107-21-1<br>(N° CE) 203-473-3<br>(N° Index) 603-027-00-1<br>(N° REACH) 01-2119456816-28 | 25 - 50 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>STOT RE 2, H373              |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner à boire, même si la conscience est totale. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. Larmolement.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Maux de tête. Nausées. Séquence GCM - Vietnam. Vomissements. Dépression du système nerveux central.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir l'épandage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Transvaser le produit dans un récipient de secours : convenablement étiqueté.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Captation des vapeurs à leur point d'émission. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Oxydants puissants.

Température de stockage : Conserver à température ambiante

Matériaux d'emballage : Matériaux recommandés: Aciers revêtus, Aluminium, Matières plastiques. Matériaux incompatibles: Acier galvanisé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| éthylène glycol (107-21-1) |  |                       |
|----------------------------|--|-----------------------|
| UE                         | IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )                 | 52 mg/m <sup>3</sup>  |
| UE                         | IOELV TWA (ppm)                                | 20 ppm                |
| UE                         | IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )                | 104 mg/m <sup>3</sup> |
| UE                         | IOELV STEL (ppm)                               | 40 ppm                |
| Belgique                   | Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )              | 52 mg/m <sup>3</sup>  |
| Belgique                   | Valeur seuil (ppm)                             | 20 ppm                |
| Belgique                   | Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )       | 104 mg/m <sup>3</sup> |
| Belgique                   | Valeur courte durée (ppm)                      | 40 ppm                |
| France                     | VME (mg/m <sup>3</sup> )                       | 52 mg/m <sup>3</sup>  |
| France                     | VME (ppm)                                      | 20 ppm                |
| France                     | VLE(mg/m <sup>3</sup> )                        | 104 mg/m <sup>3</sup> |
| France                     | VLE (ppm)                                      | 40 ppm                |
| Allemagne                  | TRGS 910 Notes sur la concentration admissible |                       |

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| éthylène glycol (107-21-1) |                  |   |
|----------------------------|------------------|---|
| Espagne                    | Notes            | Vía dérmica: (Indica que, en las exposiciones a esta sustancia, la aportación por la vía cutánea puede resultar significativa para el contenido corporal total si no se adoptan medidas para prevenir la absorción. En estas situaciones, es aconsejable la utilización del control biológico para poder cuantificar la cantidad global absorbida del contaminante. Para más información véase el Apartado 5 de este documento.), VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país.) |
| Royaume Uni                | Nom local        | Ethane-1,2-diol   |
| Royaume Uni                | WEL TWA (mg/m³)  | 10 mg/m³ particulate<br>52 mg/m³ vapour   |
| Royaume Uni                | WEL TWA (ppm)    | 20 ppm vapour   |
| Royaume Uni                | WEL STEL (mg/m³) | 104 mg/m³ vapour  |
| Royaume Uni                | WEL STEL (ppm)   | 40 ppm vapour   |
| Royaume Uni                | Remarque (WEL)   | Sk (Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity)   |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

gants en caoutchouc naturel. Gants de protection en caoutchouc nitrile. gants en néoprène. Gants de protection en PVC

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection en coton majoritaire

#### Protection des voies respiratoires:

Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable. En cas de ventilation insuffisante : Masque à cartouche de type {0} A

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Jaune fluorescent.       |
| Odeur  | : inodore.                 |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 7,5 - 9                  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : -35 °C                   |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : ≈ 107 °C                 |
| Point d'éclair   | : Non applicable.          |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Température de décomposition          | : Aucune donnée disponible             |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Ininflammable.                       |
| Pression de vapeur                    | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative de vapeur à 20 °C    | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative                      | : Aucune donnée disponible             |
| Masse volumique                       | : ≈ 1,066 g/cm <sup>3</sup> (20°C)     |
| Solubilité                            | : Soluble dans l'eau.                  |
| Log Pow                               | : -1,93 Ethylène glycol                |
| Viscosité, cinématique                | : Aucune donnée disponible             |
| Viscosité, dynamique                  | : Aucune donnée disponible             |
| Propriétés explosives                 | : Non explosif selon les critères CE.  |
| Propriétés comburantes                | : Non comburant selon les critères CE. |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : 3,2 vol % Ethylène glycol            |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : 15,3 vol % Ethylène glycol           |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Réagit avec les oxydants (forts).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), Aldéhyde acétique.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé                |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé                |

|                      |                                  |
|----------------------|----------------------------------|
| ATE CLP (voie orale) | 1266,592 mg/kg de poids corporel |
|----------------------|----------------------------------|

### éthylène glycol (107-21-1)

|   |  |
|---|--|
| DL50 orale rat  | 7712 mg/kg   |
| DL50 voie cutanée   | 3500 mg/kg souris  |
| CL50 inhalation rat (mg/l)  | > 2,5 mg/l   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: 7,5 - 9  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: 7,5 - 9  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé   |
| Cancérogénicité   | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion). |
| Danger par aspiration   | : Non classé   |

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.  
Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### éthylène glycol (107-21-1)

|                         |  |
|-------------------------|--|
| CL50 poisson 1          | 72860 mg/l 96 heures (Pimephales promelas) |
| CE50 Daphnie 1          | > 100 mg/l (48 heures)                     |
| EC50 72h algae 1        | 6500 - 13000 mg/l (96 heures)              |
| NOEC chronique poisson  | 15380 mg/l 7 jours (Pimephales promelas)   |
| NOEC chronique crustacé | 8590 mg/l 7 jours (Daphnia)                |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

Log Pow : -1,93 Ethylène glycol

#### éthylène glycol (107-21-1)

Log Kow : -1,36 (23°C)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Ecologie - déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

| ADR   | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable |

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

# Liquide de refroidissement - 35°C UNIVERSEL SMB AUTO

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Transport maritime

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances listées dans les restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas de substance de l'Annexe XIV.

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : éthylène glycol est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Autres informations : Produit destiné à un usage professionnel ou au grand public.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                     |  |
|---------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| STOT RE 2           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2                               |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H373                | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.